



## Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2024-02-04

## Séance du 7 mars 2024

Date de la convocation :

29 février 2024

Affichage de la convocation :

1<sup>er</sup> mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, sept mars, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Yvan HERZIG, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Rodolphe EZNACK, Bernard MATEOS, Alain VIEUX, Anne CHAMPETINAUD, Yann LEONET, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

EXCUSES : Martine TERRIER (Procuration à E. GUILLET), Michèle ALVES (Procuration à C. JUFFET), Stratos TSALAPATIS (Procuration à R. EZNACK), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Muriel BRUGNOT (Procuration à L. EXTIER-PONS), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Syve-Line TAN (Procuration à Y. LEONET).

Nombre de conseillers :

<b>en exercice :</b>	<b>27</b>
présents :	16
procurations :	7
absents :	4
votants :	23

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Lindsay DIAS, Mathieu LAURAIN, Romain GAILLARD.

Monsieur Alain VIEUX a été élu secrétaire de séance.

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 : BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

**VU** les résultats de l'exercice 2023 détaillés comme suit :

Résultat de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2023 :	651 845,73 €
- Résultats antérieurs reportés :	6 336 501,57 €
- Résultat de clôture de fonctionnement à affecter :	6 988 347,30 €

Solde de la section d'investissement

- Section d'investissement exercice 2023 :	- 655 163,92 €
- Résultats antérieurs reportés :	1 933 126,65 €
- Résultat de clôture d'investissement à affecter :	1 277 962,73 €
- Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 4 148 921,79 €

Besoin de financement : 2 870 959,06 €

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement couvre le besoin de financement de la section d'investissement ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'affecter le résultat global de l'exercice 2023 du budget de la commune au budget 2024 de la commune de la manière détaillé suivante :

Section de fonctionnement :

- Recette au compte 002 : 4 117 388,24 €

Section d'investissement :

- Recette au compte 001 : 1 277 962,73 €
- Recette au compte 1068 : 2 870 959,06 €

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Le Maire  
Pierre GOUBET

